

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme VERBROUCK - HOVINE Hughes demeurant Place Polydore Beaufaux 26 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Place Polydore Beaufaux, 26 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°225D.

Le projet consiste en l'extension d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- La démolition de l'annexe existante et sa reconstruction pouvant accueillir une cuisine et une salle à manger ;
- Le volume principal reste inchangé ; l'extension arrière garde son gabarit actuel mais sa toiture à multi pente est modifiée en une toiture à simple pente ; sa hauteur est variable d'environ 3M20 sous corniche ;
- Le volume secondaire arrière est réalisé avec un nouveau bardage en zinc de ton gris anthracite ; une toiture en zinc de ton gris anthracite avec deux nouvelles fenêtres de toit de ton gris anthracite ; des nouveaux châssis en bois avec capot en aluminium de ton gris clair ; des seuils et appuis en pierre bleue ;
- Le volume principal est composé en façade arrière de châssis existant en bois avec capot en aluminium de ton gris clair ; une façade en crépi de ton gris/beige de ton clair ; une toiture existante en tuiles de ton rouge-brun ; une gouttière en zinc ; trois fenêtres de toit de ton gris anthracite ;
- Une emprise au sol inchangée ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 novembre 2026 au 18 novembre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 22 octobre 2026